



## ÉDUCATION

### APERÇU

Le travail conjoint de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur l'éducation est orienté par la résolution n° 16/2016, *Processus honorable d'élaboration de recommandations pour appuyer une réforme de l'éducation des Premières Nations*. Cinq équipes de travail mixtes ont été mises sur pied. Elles comprennent des représentants du ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC) et de l'APN ainsi que des représentants des régions des Premières Nations. Ce travail est orienté par le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et soutenu par le Conseil national indien de l'éducation (CNIE).

Le budget de 2016 a prévu 2,6 milliards de dollars, étalés sur cinq ans, pour améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations, et 129,4 millions de dollars, étalés sur deux ans, pour soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le 5 décembre 2017, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 65/2017, *Nouvelle approche de financement provisoire de l'éducation des Premières Nations*. Cela a mené à l'élaboration conjointe d'une proposition de politique sur une nouvelle approche de financement de l'éducation des Premières Nations dans les réserves pour soutenir les élèves, les écoles et les communautés.

#### **Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année**

Le ministère des Services aux Autochtones s'est présenté de nouveau devant le Cabinet avec de nouvelles options pour permettre aux Premières Nations d'obtenir les fonds alloués dans le budget de 2016. Les représentants régionaux des Premières Nations et l'APN ont amorcé un processus d'élaboration conjointe d'une nouvelle

proposition de politique ayant pour but d'orienter le mémoire au Cabinet, c'est-à-dire garantir le *Contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations* et faire valoir une autorité et des processus régionaux. Les objectifs de la proposition de politique étaient de débloquer les fonds prévus dans le budget fédéral de 2016 pour la transformation de l'éducation des Premières Nations (réservés pour l'instant au financement des conseils scolaires), et de mettre en œuvre les mesures ci-dessous :

- Remplacer les programmes d'éducation désuets, inéquitables et inadéquats (basés sur des propositions) de SAC par des approches en matière d'éducation et des modèles de financement régionaux assurant un financement suffisant, prévisible et durable.
- Soutenir les régions des Premières Nations dans l'élaboration de leurs propres modèles de financement de l'éducation, dont la méthode de calcul est basée sur le modèle de financement de l'éducation de la province et comprend des adaptations et des ajouts pour financer les besoins particuliers des élèves, des communautés et des écoles des Premières Nations.

Le 28 février 2018, le Cabinet a adopté le mémoire sur la diversité et l'inclusion. Peu de temps après, l'équipe de rédaction a participé à l'élaboration conjointe d'un document fondamental et de modalités afin d'orienter la soumission au Conseil du Trésor (SCT). Au mois d'octobre 2018, la SCT fut signée et approuvée, et la mise en œuvre de la décision commença en 2019-2020.

Avec la transformation des programmes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, les Premières Nations

ont maintenant l'occasion d'élaborer des ententes régionales sur l'éducation (ERE). Les ERE constituent un nouveau modèle de financement de l'éducation dont la méthode de calcul est basée sur le modèle de financement de l'éducation de la province, plus des adaptations et des ajouts pour financer les besoins particuliers des élèves, des communautés, et des écoles des Premières Nations. Les Premières Nations de partout au pays mènent actuellement des tables techniques régionales afin d'examiner les formules par intérim et de déterminer les prochaines étapes à suivre.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, pour les Premières Nations qui n'ont pas conclu une ERE, SAC mettra en œuvre une série de modèles de financement régionaux basés sur des formules pour les programmes scolaires du primaire et du secondaire. Ces programmes remplaceront plusieurs programmes basés sur des formules, allégeant ainsi le fardeau administratif et la charge déclarative des écoles, des communautés et des organisations des Premières Nations.

Chacun des modèles régionaux vise à s'assurer que les élèves inscrits aux écoles des Premières Nations sont soutenus par un financement de base prévisible comparable à celui qui est affecté aux élèves inscrits dans les programmes provinciaux. En plus de ce financement de base, SAC offrira des mesures de soutien additionnelles pour des programmes de maternelle à plein temps et des programmes bonifiés en matière de langue et de culture pour les écoles à l'intérieur des réserves.

La transformation des programmes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année a éliminé la majeure partie du financement fondé sur des propositions, toutefois, des fonds continueront d'être disponibles pour les programmes suivants :

- Programme de recherche et d'apprentissage et d'innovation en éducation.
- Une composante du Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés.
- Le programme des partenariats en éducation.

En décembre 2018, le CCE a recommandé que l'APN et le CNIE collaborent avec SAC afin de finaliser les lignes directrices pour le programme de recherche et d'apprentissage et d'innovation en éducation. Ce programme a déjà été un processus de sélection national de SAC. Armées des nouvelles lignes directrices pour le programme, les Premières Nations contrôleront l'utilisation des fonds et pourront mettre en œuvre des programmes en se fondant sur les méthodologies régionales qu'elles préfèrent pour l'attribution des fonds.

Le Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés (PESCE) a toujours souffert d'un sous-financement et ne répond pas aux besoins des apprenants des Premières Nations. Pour résoudre ce problème, Le CNIE et le CCE ont recommandé un examen du PESCE. La phase 1 mènerait à la publication d'un rapport provisoire basé sur de l'information existant et la demande d'un financement accru en 2019. La phase 2 mènerait à la publication d'un rapport complet et une recommandation pour un changement de politique en 2021.

## COMPTE RENDU

### Équipes de travail mixtes

**1) Financement garanti par la loi** — Cette équipe mixte analysait des options législatives et non législatives de financement de l'éducation en vue de trouver celles qui correspondraient le mieux aux principes financiers qui sous-tendent la vision de l'éducation des Premières Nations. Le CCE a recommandé que le CNIE et l'équipe de travail statutaire sur l'éducation des Premières Nations reportent cette conversation et mènent une recherche plus

approfondie sur le financement garanti par la loi pour l'éducation des Premières Nations en attendant l'aboutissement des processus régionaux sur le financement de l'éducation (particulièrement les processus juridiques qui ont des répercussions sur le financement de l'éducation).

**2) Éducation postsecondaire (EPS)** — Le budget fédéral de 2017 a prévu 90 millions de dollars supplémentaires, étalés sur deux ans, pour

soutenir les étudiants du niveau postsecondaire et a demandé un examen collectif de tous les programmes fédéraux postsecondaires actuels avec les partenaires autochtones. En juillet 2017 les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 14/2017, *Examen fédéral de l'éducation postsecondaire*, dont l'objectif était la présentation d'un rapport ou d'une proposition aux Premières Nations. Le processus de l'Examen de l'enseignement postsecondaire s'est terminé en juin 2018 avec la publication du *Rapport provisoire de l'Examen de l'enseignement postsecondaire des Premières Nations, 2018*. Les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 29/2018, *Examen de l'éducation postsecondaire des Premières Nations : Rapport et recommandations*, qui endosse le *Rapport provisoire de l'Examen de l'enseignement postsecondaire des Premières Nations, 2018* et enjoint à l'APN, au CCE et au CNIE de collaborer avec SAC afin d'élaborer un processus conjoint honorable pour la création de modèles régionaux sur l'éducation postsecondaire.

Du mois de septembre 2018 au mois de novembre 2018, le CNIE a collaboré en partenariat avec SAC, dans des délais très serrés, afin d'élaborer la proposition de politique concernant l'éducation postsecondaire des Premières Nations qui deviendrait l'option des Premières Nations pour un changement de politique dans le mémoire du SAC au sujet de l'éducation postsecondaire des autochtones qui devrait être présenté au Cabinet en 2019.

Après l'Assemblée générale annuelle de l'APN et l'adoption de la résolution 29/2018 de l'APN, l'APN le CCE et le CNIE ont collaboré avec SAC afin de rédiger conjointement une proposition de politique sur l'EPS des Premières Nations dont l'objectif général était d'obtenir un financement adéquat et des mesures de soutien pour les étudiants autochtones de niveau postsecondaire et les établissements d'enseignement supérieur des Premières Nations. L'élaboration de la proposition de

politique sur l'EPS des Premières Nations était basée sur des recommandations issues d'un examen d'une durée d'un an des programmes et des mesures de soutien actuels du gouvernement fédéral. La demande budgétaire est chiffrée globalement à 1,7 milliard de dollars et se concentre sur trois points prioritaires :

1. des investissements immédiats pour soutenir l'éducation postsecondaire des Premières Nations;
2. la modernisation des programmes d'EPS existants de Services aux Autochtones Canada; et
3. l'occasion d'élaborer des modèles d'éducation postsecondaire régionaux ou fondés sur des traités ou sur l'autonomie gouvernementale. Les changements proposés affirment de nouveau la compétence des Premières Nations sur l'éducation des Premières Nations et veille à ce que les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur des Premières Nations soient mieux appuyés pour combler l'écart de diplomation au niveau postsecondaire et que les autochtones puissent poursuivre leur désir d'apprendre tout au long de leur vie.

### 3) Éducation de la petite enfance (EPE) —

L'équipe de travail mixte a examiné les différences régionales et les pratiques exemplaires concernant la mise en œuvre de la maternelle 4 et 5 ans à plein temps dans les écoles des Premières Nations. L'équipe s'est réunie les 3 et 4 mai 2018 et les 6 et 7 novembre 2018, et a de nouveau insisté sur la nécessité de se pencher sur les infrastructures, les programmes pédagogiques et les activités pour que les régions puissent offrir des programmes de maternelle 4 et 5 ans à plein temps. Les recommandations de l'équipe ont orienté la proposition de politique sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année :

1. que SAC fournisse du financement aux Premières Nations pour élargir l'accès aux équivalents temps plein et fournisse un financement additionnel adéquat, prévisible

et durable afin d'offrir un programme de maternelle 4 et 5 ans de qualité dans les réserves;

2. que les Premières Nations aient l'option de recevoir des fonds pour le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPAR) en fonction de la liste nominative.

Dans les modalités de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, les principaux changements qui influent sur la maternelle 4 et 5 ans incluent les suivants :

1. **Installations** : les enfants de 4 et 5 ans peuvent participer à un programme d'apprentissage dans une école certifiée ou dans un bâtiment non scolaire loué, ce qui inclut les installations PAPAR.
2. **Éducateurs** : les éducateurs de la petite enfance et les enseignants certifiés sont tous deux qualifiés pour enseigner aux jeunes enfants.
3. **Programmes d'enseignement** : les fonds alloués en vertu de la nouvelle formule de financement peuvent servir à acheter, à adapter et à élaborer des programmes d'enseignement pour la maternelle, ce qui est particulièrement important lorsque la province n'offre pas la maternelle 4 ans. Les programmes d'enseignement pour la maternelle 4 et 5 ans sont à la discrétion des communautés. L'équipe de travail EPE a commencé à se dissoudre sur le plan national alors qu'on avance vers la mise en œuvre dans les régions.

**4) Infrastructure en éducation** — L'équipe de travail s'est réunie une seconde fois les 17 et 18 janvier 2019 pour discuter de plusieurs sujets, notamment l'opération et la maintenance des installations scolaires des Premières Nations; l'infrastructure de l'autonomie gouvernementale et les répercussions des avancées concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les programmes de maternelle 4 et 5 ans et le principe de Jordan sur l'infrastructure en éducation. La prochaine réunion de l'équipe de travail sera réservée aux Premières Nations. Elle aura pour but d'identifier des objectifs de politique et des recommandations futures pour le CNIE et le CCE.

**5) Besoins particuliers des communautés du Nord et des régions éloignées** — L'équipe de travail mixte s'est réunie les 3 et 4 mai 2018 et de nouveau les 8 et 9 août 2018. Elle continuera à développer son plan de travail et le chemin critique pour 2019-2020, notamment en donnant la priorité à la rédaction d'un document sur le recrutement et le maintien en poste des enseignants dans les écoles des Premières Nations éloignées. L'équipe continuera de fournir des recommandations et des commentaires pour les activités de recherche menées sur les inducteurs de coût des écoles primaires et secondaires des Premières Nations dans les régions nordiques et éloignées et orientera le travail d'autres équipes de travail.

## PROCHAINES ÉTAPES

Le travail du Secteur de l'éducation de l'APN est bien avancé. Au cours des prochains mois, les activités suivantes seront entreprises directement ou soutenues par l'APN :

- **29 et 30 janvier 2019** — Réunion de l'équipe de travail sur les régions nordiques et éloignées
- **4 février 2019** — Date du mémoire au Cabinet sur l'EPS

- **1<sup>er</sup> au 4 février 2019** — Raised Voices: Carriers of Hope — Événement jeunesse — Septembre 2018
- **7 et 8 février 2019** — Réunion des experts de l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année
- **12 février 2019** — Lancement de la trousse d'outils numériques « Notre heure est venue » de l'APN
- **12 au 14 février 2019** — Forum national des directeurs de l'éducation des Premières Nations